

Avis de Soutenance

Monsieur Abdulrahman AGEELI

DROIT



Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Les associations de défense des usagers des banques : Analyse comparative des pratiques Françaises et Saoudiennes

dirigés par Monsieur Christian VALLAR

Soutenance prévue le ***lundi 24 octobre 2022*** à 14h15

Lieu : Faculté de Droit et Science politique EUR LexSociété Avenue Doyen Louis Trotabas
06050 NICE CEDEX 1
Salle : SALLE DE THESES

Composition du jury proposé

M. Christian VALLAR	Université Côte d'Azur	Directeur de thèse
M. Asma NOUIRA	Université de Tunis Al Mana	Rapporteur
M. Abdessatar ATI	Université de Jendouba	Rapporteur
Mme Florence NICOUD	Université Côte d'Azur	Examinaterice

Mots-clés : associations de défense, Usagers des banques, analyses comparatives,,

Résumé :

Le consumérisme est né aux États-Unis à la fin des années 1960 dans le but d'assurer la protection des consommateurs contre la précarité et de défendre leurs droits. Qu'en est-il de la banque nationale ? Les interrogations des consommateurs ne reposent pas seulement sur la carence de la loi mais aussi sur l'application des lois. L'application de la législation existante, puisque malgré l'existence d'une certaine protection des consommateurs l'existence de quelques textes relatifs à la protection des consommateurs, force est de constater que dans un pays comme le nôtre où la politique comme le nôtre où la crise politique et l'instabilité gouvernementale persistent, l'application de la loi est un défi. Au sujet des « variations autour du droit de la consommation », la question qui se compose est destinée à dépasser une analyse un peu manichéenne du droit de la consommation, faite tantôt par les juristes proches des thèses des producteurs ou des distributeurs, tantôt par les juristes proches à ceux des consommateurs. La responsabilité sociale des entreprises implique pour elles, et son rapport avec l'éthique au sein des entreprises et notamment des banques. Il s'avère que ces critères ne sont pas toujours fixés par la loi mais sont pourtant nécessaires à la banque pour être définis comme sociaux ou éthiques. Ceci est d'autant plus important qu'il existe une certaine incohérence entre la volonté de protéger la protection des consommateurs que revendique parfois le droit de la concurrence d'une part, et l'impossibilité d'action de la concurrence déloyale ou le refus de constituer une véritable action collective.